

CURATELLE SIMPLE A ECHEANCE

Par VIVI33, le 09/09/2017 à 11:57

Bonjour,

Curatrice d'une personne qui est sous curatelle simple, l'échéance de la période de 5 ans arrive à son terme en décembre de cette année.

Que se passe t-il après ? Quelles sont les démarches à effectuer si il y en a ? Merci.

Cordialement.